

VALLÉE des BAUX-ALPILLES

Le mag'



La bergerie,
pépinière-incubateur d'entreprises

page 14

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉCOLOGIE

La gestion des déchets

ACTUALITÉS

Le vote du budget 2021

ÉCONOMIE

Les aides aux entreprises

EAU ET ASSAINISSEMENT

Tous les travaux

TOURISME

Votre été 2021

SOMMAIRE

4 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

10 ACTUALITÉS

14 ÉCONOMIE

22 EAU ET ASSAINISSEMENT, PLUVIAL

24 TRAVAUX

26 TOURISME

.....

Nous contacter :
Du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30
Accueil : 04 90 54 54 20
Info déchets : 04 84 510 620

En dehors des horaires d'ouvertures
Numéro d'urgence technique
Eau – Assainissement :
06 75 38 40 60
bienvenue@ccvba.fr
vallee-des-baux-alpilles.fr

Publication semestrielle gratuite
éditée par la CCVBA - Juin 2021
Directeur de la publication : Hervé Chérubini
Rédactrice en chef : Karine Briand
Rédaction : services de la CCVBA
et service communication-Cécile Pietri
Photos : services de la CCVBA.
Conception graphique :
service communication CCVBA.
Imprimerie Lacroix à Saint-Rémy de Provence.
Tirage : 14 000 exemplaires.
Distribution : Delta Sud Insertion.

L'ÉDITO D'HERVÉ CHÉRUBINI,
Président
de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles



Le Plan Local de Prévention des déchets, *qu'est-ce que c'est ?*

Le Plan Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés, établi pour six ans, a pour but de réduire la quantité et la nocivité des déchets produits sur le territoire des Alpilles. Il est soutenu par la Région, l'ADEME et l'Europe.

Débuté en 2019, ce projet ambitieux est décliné en plusieurs axes : être exemplaire en matière de prévention des déchets, lutter contre le gaspillage alimentaire, éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets, augmenter la durée de vie des produits, mettre en place des actions emblématiques favorisant la consommation responsable, réduire les déchets des entreprises et ceux du secteur touristique.

Une Commission Consultative de Suivi permettra prochainement aux différents acteurs du territoire de participer aux actions existantes et d'en faire émerger de nouvelles pour les années à venir.

LA COLLECTE DES SAPINS 2021

53% de sapins supplémentaires par rapport à l'année dernière. 1228 sapins ont été collectés au total durant le mois de janvier 2021. C'est surtout 13 tonnes de déchets en moins grâce à la transformation de ces arbres en broyat et en compost.

Bravo à tous les habitants du territoire qui ont joué le jeu et apporté leur sapin dans les différents points de collecte. Cette démarche s'intègre dans le parcours de valorisation des déchets verts mis en place par la Communauté de communes, en partenariat avec les villages du territoire.



LA COLLECTE DES PILES

1000 kilos de plus que pour l'année 2019. 1357 Kg de piles et de batteries usagées ont été collectés au total en 2020.

Un bon résultat qui s'explique par l'installation de nouveaux mobiliers de récupération, plus visibles, dans les mairies, les offices de tourisme, les déchèteries du territoire et au siège de la Communauté de communes. Tous ces volumes ont été recyclés et ont notamment permis de récupérer une grande quantité d'acier, de zinc, de nickel, de cobalt, de plomb qui vont être réutilisés dans l'industrie pour fabriquer de nouveaux produits (couverts, gouttières, batteries etc...).



QUEL RECYCLAGE POUR LES CARTOUCHES D'ENCRE ?

Quand recycler est une double bonne action ! Vous pouvez désormais déposer vos cartouches d'encre usagées dans vos déchèteries !

Des contenants vous attendent dans les trois déchèteries du territoire : Maussane-les-Alpilles, Saint-Etienne du Grès et Saint-Rémy de Provence. Ils permettent de collecter les cartouches et les toners vides qui seront ensuite réutilisés ou recyclés en France grâce à l'entreprise Printerrea. Chaque kilo de cartouche valorisable collecté permet de reverser 1€ à l'association « Le Rire Médecin » (les clowns hospitaliers).



REPRISE DE LA DÉCHÈTERIE MOBILE POUR LES DÉCHETS VERTS

La déchèterie mobile a repris du service le 1er avril dernier à Aureille, Mouriès et Fontvieille.

Attention : ce service de proximité, uniquement pour les déchets verts, est réservé aux particuliers.

Les professionnels doivent se rendre dans les déchèteries aux horaires habituels (excepté les samedis réservés aux particuliers). Les conditions d'accès sont les mêmes qu'en déchèterie fixe :

- être muni d'une autorisation d'accès (voir article fonctionnement des déchèteries)
- un gardien sera présent pour l'accueil des habitants.

A NOTER : les horaires d'ouverture s'élargissent avec un accueil de 9h00 à 14h00.

HORAIRES ET FONCTIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES

de Maussane les Alpilles,
Saint-Rémy de Provence
et Saint-Etienne du Grès

pour les particuliers et les professionnels.

N'oubliez pas de vous présenter avec votre autorisation d'accès.

Pour l'obtenir, il suffit d'aller sur le site internet <https://vallee-des-baux-alpilles.fr>

via l'onglet « Mes démarches en ligne » :

- justificatif de domicile pour les particuliers ou votre KBIS pour les professionnels
- pièce d'identité
- plaque d'immatriculation de votre véhicule

Une fois muni de votre autorisation d'accès, pensez à la présenter à l'agent d'accueil à chaque visite.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Déchèterie MAUSSANE	8h00-12h00 14h00-16h30	8h00-12h00 14h00-16h30	8h00-12h00 14h00-16h30	8h00-12h00 14h00-16h30	8h00-12h00 14h00-16h30	8h00-12h00 14h00-16h30
Déchèterie Saint Rémy de Provence	8h00-12h00 14h00-16h30	8h00-12h00 14h00-16h30	8h00-12h00 14h00-16h30	8h00-12h00 14h00-16h30	8h00-12h00 14h00-16h30	8h00-12h00 14h00-16h30
Déchèterie Saint Etienne du Grès	Fermée	8h00-12h00 14h00-16h30	Fermée	8h00-12h00 14h00-16h30	8h00-12h00 14h00-16h30	8h00-12h00 14h00-16h30

👉 Les professionnels n'ont pas accès aux sites les samedis

👉 Accès aux professionnels exceptionnellement gratuit

👉 Fermeture les jours fériés.

LA FIN DES COMPTEURS VERTS

Face à la récurrence des épisodes de sécheresse, toutes les mesures possibles doivent être prises pour réduire les consommations et préserver la ressource en eau. Les compteurs verts, qui utilisent de l'eau potable pour un usage d'arrosage, participent à une surconsommation de notre ressource

et fragilisent la garantie de l'accès à l'eau potable pour les usages domestiques des habitants. Ces compteurs, installés en plus des compteurs traditionnels, mais avec un coût de l'eau inférieur, ne sont donc plus mis en service depuis le 6 mai dernier.

La collecte en porte à porte,

BIENTÔT DANS TOUTES LES COMMUNES



Dans le bac de tri jaune, les emballages se mettent désormais en vrac, sans sac.

Merci de sortir votre bac la veille au soir, en bordure de voie publique et de le rentrer au plus tôt après la collecte.



Un bac noir pour les ordures ménagères, un bac jaune pour les emballages.

Si vous habitez **Aureille, Maussane-les-Alpilles, Le Paradou ou Mouriès**, vous faites partie des premiers habitants à disposer de nouvelles poubelles, depuis octobre 2020. Ces bacs ont été distribués pour la plupart des habitations, quand la circulation du véhicule de collecte est possible. Si ce n'est pas votre cas, vous pouvez utiliser les bacs collectifs et les sacs jaunes. Ces nouveaux bacs permettent la collecte en porte à porte.

Le but ?

- Augmenter le recyclage des emballages
- Réduire le volume des ordures ménagères
- Préserver l'environnement
- Améliorer le service public.

Pour connaître le jour de collecte, rien de plus simple : un autocollant avec les consignes du tri a été collé sur la cuve de vos poubelles avec le jour de collecte coché pour chaque bac !

Si vous vous n'avez pas encore récupéré votre bac, le service Info déchet répond à vos demandes au 04 84 510 620, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

La collecte en porte à porte arrivera en octobre 2021 à **Eygalières, Les Baux-de-Provence et Saint-Rémy de Provence** et en octobre 2022 à **Fontvieille, Mas Blanc des Alpilles et Saint-Etienne du Grès**.

VERS L'INSTALLATION DE COLONNES ENTERRÉES ?

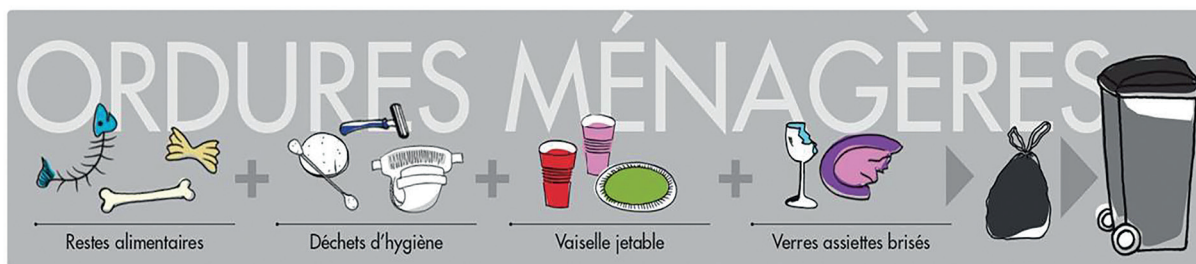
En complément du déploiement de la collecte en porte à porte, qui couvrira l'ensemble du territoire en octobre 2022, une étude a été lancée afin d'évaluer les possibilités de mise en place de colonnes enterrées à proximité de centres anciens. Ces secteurs très denses ne permettent pas la circulation des bennes de collecte et les logements présents peuvent rarement accueillir des bacs individuels. Les résultats de l'étude seront connus au second semestre 2021.



Exemples de colonnes enterrées.

SACS OU BACS JAUNES, QUELS DÉCHETS ? LES BONS GESTES !

7



De nombreux masques en papier sont encore retrouvés dans les sacs jaunes destinés au recyclage. Pour rappel : ils doivent être jetés dans les sacs poubelles des ordures ménagères (bien fermés avant ramassage), tout comme les mouchoirs jetables, gants ou lingettes... Les sacs jaunes collectent uniquement les emballages plastiques, en carton et en métal.

Merci de votre vigilance à tous !

Réduire ses déchets grâce au composteur

Vous souhaitez réduire la quantité de vos déchets organiques de vos ordures ménagères et créer du compost pour vos plantes ? Rien de plus simple ! La Communauté de communes vous propose un composteur à installer dans votre jardin. 164 foyers supplémentaires en ont été équipés en 2020. Une augmentation de 74% par rapport à l'année précédente.

Deux modèles sont disponibles :

- **Petit modèle (400 L)** participation financière de 15 € (par chèque)
- **Grand modèle (600 L)** participation financière de 30 € (par chèque)

Ils sont fournis en kit avec un bio seau, un aérateur de compost et un guide du compostage

Pour l'obtenir ? Il suffit de s'inscrire au 04 84 510 620 ou info.dechet@ccvba.fr



La centrale solaire de la Vallée des Baux-Alpilles

APPEL À FINANCEMENT PARTICIPATIF !

Implantée à la fois sur les communes de Maussane-les-Alpilles et Le Paradou, la nouvelle centrale se situe, au sud du massif et du village classé des Baux-de-Provence. Elle bénéficie d'un très fort ensoleillement. Cette ancienne décharge, d'une surface de onze hectares, a été réhabilitée en 2016 par la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, propriétaire du terrain, pour un montant de 1,6 millions d'euros.

Ce projet entre dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) tout en assurant la reconversion d'un espace anciennement pollué en site producteur d'énergies renouvelables.

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a en effet choisi de faire de la transition énergétique l'une de ses priorités. Engagée dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays d'Arles et labellisée en 2016 "Territoire à énergie positive pour la croissance verte", elle assure la mise en place de plusieurs projets en vue de favoriser l'émergence de dispositifs innovants, axés sur les ressources locales et favorisant le développement durable. Cet équipement se déploie donc sur des espaces déjà artificialisés et préserve les espaces à vocations naturelle et agricole.

Un vrai bénéfice environnemental et une préservation du paysage

Composée de 18 800 panneaux, la centrale photovoltaïque produira 12 GWh/an, l'équivalent de la consommation électrique annuelle moyenne d'environ 5 200 habitants soit la population des communes de Maussane-les-Alpilles, Le Paradou et Les Baux-de-Provence. Les rejets atmosphériques évités sont estimés à 3 700 tonnes de CO² par an.



L'ancienne décharge réhabilitée, vue du ciel.

L'effet sur la circulation de la faune sera restreint par la mise en place de sections de clôture adaptées au passage de la petite faune. Un suivi faunistique et floristique est également prévu durant les cinq premières années d'exploitation de la centrale.

Afin de limiter son impact sur l'environnement et de préserver la biodiversité en phase d'exploitation, le pâturage ovin sera privilégié pour l'entretien de la végétation du site. Pour sensibiliser aux enjeux du développement durable, un espace pédagogique sur les énergies renouvelables sera aménagé sur le site à destination des scolaires et d'autres publics.



Le pâturage ovin sera privilégié pour l'entretien de la végétation herbacée du site.

À savoir :

**Un Français émet en moyenne
12 tonnes d'équivalent CO2 par an.**

1 tonne de CO2 correspond à :

- 1 aller-retour Paris-New York en avion
- 190 allers-retours Paris-Bordeaux en train
- 14 000 km avec une Twingo en ville
- 4300 kWh d'électricité
- 1,8 tonne de papier

Un calendrier fixé et des prestataires choisis

Les habitants du territoire ont été concertés et les acteurs locaux associés à la démarche. L'ensemble des autorisations administratives sont obtenues et le projet a été lauréat à l'appel d'offre de la Commission de régulation de l'Energie en juillet 2019.

Un bail d'une durée de 21 ans et une concession de travaux et d'exploitation ont été signés, le 7 décembre 2020, avec la société LUXEL. Les premiers panneaux photovoltaïques ont été installés en février 2021 et la mise en service de la centrale est prévue au second semestre 2021.

Son exploitation et sa maintenance seront assurées en totalité par LUXEL, du groupe EDF-Renouvelables ou des sous-traitants locaux pendant toute la durée d'exploitation.

**Vous pourrez très bientôt participer à son financement
et devenir, si vous le souhaitez, l'un des investisseurs du projet
grâce à un financement participatif !**

**Pour rester informés, suivez notre actualité sur la page Facebook de la
CCVBA ou grâce à la lettre d'info disponible par abonnement
sur le site vallee-des-baux-alpilles.fr !**



VOTE DU BUDGET 2021

Le budget 2021 a été voté par les élus lors du conseil communautaire du 22 mars 2021.

En 2021, il devra rétablir une capacité d'autofinancement significative permettant le financement de l'équipement du territoire, prévoir une pro-

vision pour faire face à la liquidation judiciaire d'Ecoval 30-déléataire de Sud Rhône Environnement et poursuivre la réalisation d'un niveau de dépenses d'équipement élevé sur l'ensemble du territoire communautaire.

Budget total

57,94 millions d'euros

Budget principal



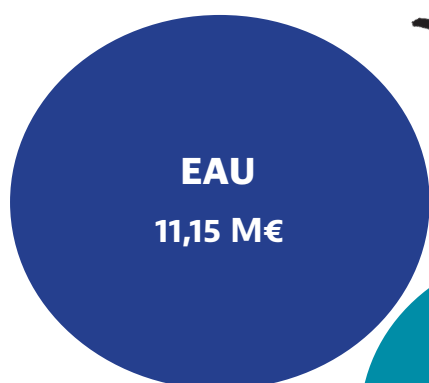
Fonctionnement

35,75 M€

Investissement

22,19 M€

Budgets annexes



ASSAINISSEMENT

7,91 M€

ZONES D'ACTIVITÉ

7,91 M€

TOURISME

963 067 €

*M€ = millions d'euros

En 2021, les budgets communautaires s'illustreront notamment par :

- Pas d'augmentation de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).
- Mise en place d'un mécanisme de provision dès 2021 à hauteur de 220 000€/an sur 5 ans afin de faire face au paiement de la valeur non amortie du site de traitement des déchets ECOVAL 30 (liquidation judiciaire du délégataire de Sud Rhône Environnement).
- Arrêt du lissage du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et passage dès 2021 à un taux unique de TEOM à 9,80% sur l'ensemble du territoire communautaire (voir page 12).
- Un endettement prévisionnel à fin 2021 (tous budgets confondus) qui s'élèverait au maximum à 14,7 M€ contre 11,9M€ à fin 2020.

AIDES EXCEPTIONNELLES

Liées à la situation sanitaire

Face à la crise sanitaire et économique sans précédent, la CCVBA a décidé d'agir de manière inédite pour soutenir les entreprises et préserver les emplois.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place, notamment des aides financières. La Communauté de communes a, via une délégation avec la Région Sud, créé un fonds local Covid Urgence-Relance permettant de verser lors du premier confinement une aide de 1200 €, puis de 600 € lors du confinement de novembre 2020 et abondé au fond régional COVID RESITANCE. Pour simplifier le traitement de ces aides, un guichet unique a été créé auprès de notre partenaire Initiative Pays d'Arles. Dans le même temps, la gratuité des partenariats 2020 ou 2021 pour les partenariats de l'Office de tourisme Alpilles en Provence a été mise en place, ainsi que les accès aux déchèteries pour les professionnels. Dans cette même idée de préserver la trésorerie des entreprises, les factures d'eau et d'assainissement des entreprises ont été décalées en 2020. Au total, ce sont plus de 400 entreprises qui ont été aidées par la Communauté de communes et plus de 800 000 € réinjectés dans l'économie locale.

Liées aux catastrophes naturelles

L'association des maires et présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes avait lancé un appel au don à toutes les communes et intercommunalités de France suite à la tempête "Alex" qui a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée.

Ce phénomène météorologique exceptionnel avait provoqué des inondations destructrices. Plusieurs villages de ces trois vallées ont en effet été dévastés et des infrastructures majeures rasées par les flots (routes, ponts, stations d'épuration...).

Le don de 10 000€ voté par le conseil communautaire du 22 octobre 2020 participe ainsi à la reconstruction de ces infrastructures.

Changement de taux

pour LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Face à l'augmentation de certaines taxes et à la baisse du prix de revente de certains matériaux, la plupart des territoires, en France, ont augmenté leur taxe ou leur redevance déchets.

Depuis le 1er janvier 2021, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), qui concernent les industriels, a quasiment doublé. Les coûts de traitement des déchets dans les unités de valorisation énergétique, les centres de tri ou les déchèteries suivent la même courbe. Les recettes liées à la revalorisation des matériaux, quant à elles, sont à la baisse.

Le principe du "pollueur-payeur"

Si la TGAP a fortement augmenté, c'est que son objectif est clair : inciter à réduire la production de déchets et à la mise en place du tri à la source. Elle répond au principe du "pollueur-payeur" et s'applique aux déchets ultimes, c'est à dire non recyclables. Elle vise à réduire au maximum l'enfouissement.

Il faut donc trouver un moyen d'équilibrer le budget largement déficitaire du service déchets, en

augmentant la TEOM. Le taux à 9,80% s'appliquant sur les dix communes du territoire (délibération n°67/2021 du conseil communautaire du 22 mars 2021) reste néanmoins en deçà du taux moyen départemental qui s'élève à 13,46%.

Améliorer les gestes de tri

Il faut également pousser aux gestes de tri et à réduire la quantité de déchets ménagers.

Sans une baisse de la production de déchets, les taux ne pourront pas être contenus. C'est la raison pour laquelle la CCVBA déploie tous les outils possibles pour favoriser les gestes de tri : mise en place de la collecte en porte à porte avec deux bacs, mise à disposition de composteurs, actions de prévention dans les écoles ou sur les marchés, accompagnement à la labellisation éco-crèches, lutte contre le gaspillage alimentaire, déchèterie mobile verte, installation de conteneurs cartons, papiers, verres, textiles ou travail avec la Ressourcerie du pays d'Arles afin de réparer et de valoriser les déchets...

QUE FINANCE LA TEOM ?



La prévention



La collecte



Le traitement des déchets

COMMENT EST CALCULÉE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ?

$$\begin{aligned} &\text{TEOM} \\ &= \\ &\text{Base fiscale}^* \\ &\times \\ &\text{taux de TEOM} \end{aligned}$$

**La base fiscale est liée à la valeur locative de votre logement définie à l'échelle de votre commune par les services fiscaux de l'état.*



TOUTES VOS DÉMARCHES, EN LIGNE !

Toutes vos démarches peuvent désormais être faites en ligne sur le portail :

<https://vallee-des-baux-alpilles.demarches.sictiam.fr/>

Vous y trouverez les services de la communauté de communes :

- les services techniques

qui gèrent les problèmes sur les zones d'activités
(électricité, espaces verts, voirie)

- le tourisme

avec notamment la déclaration des taxes inhérentes comme la taxe de séjour

- le juridique

(accès aux différents marchés)

- nos offres d'emploi

- les demandes d'accès en déchèteries

- les demandes de composteur

- le règlement des factures,

que vous pouvez payer directement en accédant à votre espace abonné

- pour ouvrir, fermer votre contrat d'abonnement

aux services de l'eau et de l'assainissement etc

- les demandes de retrait d'encombrants

Ils se font aussi par téléphone sur la ligne info déchet 04 84 510 620

(sur rendez-vous uniquement, et après vérification du type et du nombre d'encombrants)

Le service des eaux vous propose un nouveau moyen de paiement :

le prélèvement automatique à échéance.

Pour sa mise en place, il suffit de retourner l'autorisation de prélèvement (jointe à votre facture) complétée et signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

Attention : pour le règlement, sur place, à l'accueil, des factures eau et assainissement, les paiements se font uniquement le matin, de 9h à 12h.

Si les démarches dématérialisées sont à privilégier, la CCVBA reste à votre disposition pour toutes questions au 04 90 54 54 20, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

LA BERGERIE, L'OUVERTURE D'UNE PÉPINIÈRE-INCUBATEUR D'ENTREPRISES



C'est un lieu abandonné qui a retrouvé une nouvelle vie. Après un adieu définitif à toute idée d'élevage, l'ancienne bergerie du château de Montauban, à Fontvieille, accueille des pensionnaires d'un nouveau genre dans son espace de coworking et de bureaux individuels : des entrepreneurs tournés vers les Green Tech et les entreprises innovantes.

C'est toujours dans une logique de développement durable et de respect de l'environnement que cette réhabilitation a été conduite. Un an de travaux, à hauteur de 912 000 €, a été nécessaire. Le projet a bénéficié de subventions à hauteur de 80% du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et de la Région SUD Provence Alpes Côte-d'Azur. Cette Pépinière-Incubateur d'entreprises innovantes est désormais un formidable outil au service des entreprises et de tout porteur de projet ayant une valeur ajoutée pour le territoire de la Communauté de communes !

*Concilier travail, art de vivre
et impact environnemental*

L'objectif poursuivi est très clair : booster la région sur le plan économique et sur le plan de l'innovation, mais aussi avoir un impact fort sur la transition écologique. Dans cette optique, un accompagnement personnalisé est proposé à tout porteur de projet qui s'aligne sur ces mêmes valeurs.

En plus d'équipements et de services partagés pour réduire les charges (photocopieurs, accès Internet...) et des espaces de réunion ou de détente pour travailler et échanger sur de nouvelles idées, les entreprises et porteurs de projets bénéficieront d'accompagnements sur toutes les étapes du projet, allant de l'installation dans la pépinière, jusqu'à la sortie de la pépinière, avec des aides à la création, au développement, des conférences, une mise en relation avec les réseaux experts..

Quels sont les accompagnements proposés par la CCVBA ?

- Appui technique business et partenariat
- Expertise juridique et fiscale
- Recherche de foncier et immobilier d'entreprises
- Mobilisation d'aides et financement
- Aide au recrutement
- Expertise en mobilité
- Appui dans les actions de communication



Qui peut candidater ?

Les candidats à un bureau ou à un espace de travail peuvent envoyer leur candidature au Service Economie de la Communauté de communes s'ils respectent bien les critères suivants :

- Avoir moins de 5 ans d'immatriculation ou avoir un projet économique pas encore immatriculé.
 - Faire partie d'une des filières suivantes : Green-Tech - Nouvelles technologies appliquées à l'Agriculture et l'Alimentation - Innovation - Recherche et développement
 - Avoir une valeur ajoutée pour les Alpilles
- Il est par ailleurs nécessaire que l'entreprise souhaite déployer son activité, sur le territoire, sur le long terme.

Vous avez un projet de création ou de développement d'entreprise répondant à ces critères ?

Vous pouvez dès à présent contacter le service Economie :
au 04 90 54 54 20
ou par mail à economie@ccvba.fr



L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES ENTREPRISES, AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DU SERVICE ÉCO

Le service Economie de la Communauté de communes accompagne la structuration et la promotion des entreprises de son territoire.

Elle met à disposition plusieurs outils :

- Un conseil juridique et fiscal
- La recherche de foncier et immobilier d'entreprises
- La recherche de financements et aides
- L'appui dans la recherche de futurs collaborateurs
- La mise en valeur de l'entreprise
- La mise en relation avec l'écosystème local.

Vous avez un projet de création ou développement d'entreprise ?

La CCVBA vous apporte un accompagnement sur mesure :

- Un rendez-vous téléphonique ou physique pour connaître votre entreprise, votre projet et vos besoins
- L'organisation de rendez-vous avec des structures utiles à l'avancée de votre projet
- Un appui aux différentes démarches

Vous avez besoin d'aide ?

N'hésitez pas à contacter le service Economie : economie@ccvba.fr

Témoignage de Mélanie CORNU

Au cœur du centre historique de Saint Rémy de Provence, Mélanie Cornu propose ses créations en verre soufflé et taillé. Ce sont des pièces uniques, décoratives, jouant sur la transparence, l'opacité et le satiné du verre. "J'ai ouvert mon atelier galerie en 2011 au cœur des Alpilles. Je conçois et réalise des pièces uniques et en petite série en verre soufflé bouche, à la canne. L'engagement pour le digital ces dernières années a créé une nouvelle forme de communication axée sur le web et ses

outils, j'ai senti ce potentiel depuis un certain temps et c'est pour cela que j'ai décidé de créer mon site. Je n'ai pas attendu la crise économique pour me positionner sur ce marché grandissant, mais j'ai profité de l'aide de la CCVBA pour créer une deuxième boutique virtuelle dans le site www.achetezalpilles.fr La CCVBA a su me conseiller et m'apporter une aide personnalisée également dans d'autres dossiers, les équipes se déplacent directement au sein des entreprises, ils sont à notre écoute".



Atelier du Verre
à Saint-Rémy de Provence

Vous êtes une entreprise ?

PARTICIPEZ À UN ATELIER DE SOUTIEN !



Dans le cadre de sa mission d'accompagnement économique, la Communauté de communes propose des Ateliers d'entreprise "Rencontre & Expertise" sur des thématiques touchant la vie de l'entreprise.

Depuis le printemps 2019 la CCVBA propose le même format, avec un rendez-vous trimestriel de 1h30 sur différentes thématiques :

- Digitalisation, Internet & réseaux sociaux
- Financements corporate & filières
- Export & préparation aux salons
- Tourisme industriel & Attractivité
- Economie sociale et solidaire & économie de proximité
- Responsabilité sociétale des entreprises & Tri
- Innovation & Recherche et développement
- Networking & mise en réseau

Compte tenu des contraintes sanitaires le nombre de places est limité et l'inscription est obligatoire. Les sessions se font soit en présentiel soit par visioconférence.

Prochain atelier, le 24 juin 2021, à 9H, à la Bergerie, sur le thème : "Quels outils pour digitaliser son entreprise et son activité ?"

Pour connaître toutes les dates de nos prochains ateliers suivez la page Facebook, le site internet vallee-des-baux-alpilles.fr ou contactez le service économie à l'adresse conomie@ccvba.fr

ACHETEZ LOCAL, ACHETEZ ALPILLES !

www.achetezalpilles.fr



Mis en ligne en un temps record (10 jours), en novembre 2020, le site www.achetezalpilles.fr a permis de pallier le manque de commerce « non essentiel » de proximité, durant le deuxième et troisième confinement.

Il s'agit surtout de créer de la visibilité pour les entreprises de la CCVBA, de développer une offre d'e-commerce à destination des consommateurs et de mettre en place plusieurs types de réception des produits : drive, livraison ou expédition. Environ 80 boutiques ont été créées sur le site, avec plus de 1200 références. Une visibilité supplémentaire est ainsi proposée aux entreprises grâce à des publications sur la page Facebook #achetezalpilles.



La zone de la Massane, à Saint-Rémy de Provence



La zone des Grandes Terres, à Eygalières



Témoignage de Luc Beneluz



AB2EVENT à Eygalières

"La Vallée des Baux-Alpilles bénéficie d'un réseau économique assez actif, idéal pour que l'implantation d'une entreprise puisse se faire avec succès !

J'ai créé ma société à Vitrolles en 2011, nous sommes spécialisés dans le secteur technique en évènementiel en sonorisation, éclairage, podium, structure, distribution électrique, décoration et l'organisation d'évènements privés et publics.

Mes clients se situent dans les Alpilles, mais également dans le Vaucluse, le Pays d'Arles et le sud des Bouches du Rhône, la Zone d'Activité des Grandes Terres est donc pour moi l'emplace-

ment idéal, pourtant quand j'ai contacté la CCVBA je ne connaissais pas particulièrement le potentiel économique de la zone d'Eygalières. Le Service Economie m'a accompagné depuis le début de mes démarches en 2019, dans la recherche de foncier, de partenaires et dans la solidification de mon réseau. Nous avons finalement acheté un lot en début d'année et nous sommes ravis de pouvoir concrétiser notre projet d'implantation dans les Alpilles. Ici nous pourrions conjuguer vie professionnelle et vie personnelle, et nous savons que nous pouvons compter sur l'accompagnement de l'équipe de la CCVBA."

LES ZONES D'ACTIVITÉ,

OUTILS INDISPENSABLES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Fortement attirées par un potentiel économique, l'art de vivre "provençal" et un positionnement géographique stratégique, les entreprises demandeuses d'un lieu d'implantation sur notre territoire sont de plus en plus nombreuses. Au 31 décembre 2021, le service économie répertoriait 80 dossiers de candidature, pour 3 projets d'implantation, un à Eygalières et deux à Saint-Rémy de Provence !

De nombreux projets de développement d'activités se concrétisent sur notre territoire. À ce jour, trois entreprises sont en phase d'implantation sur la zone d'activité la Massane 2 : GARAGE AILLAUD, BULLIT RACING et l'extension de l'entreprise KILOWATT. Trois nouvelles installations se concrétisent sur la zone d'activité des Grandes Terres à Eygalières : CMR PISCINE, BRAS-

SERIE ARTISANALE et un fabricant de produits alimentaires. Enfin, deux compromis de vente ont été signés pour la Massane 4 avec les entreprises AZUR TRADE et DISTRIMPEX.

De nouvelles extensions

La Communauté de communes poursuit par ailleurs son engagement en faveur des entreprises et de l'emploi avec l'extension de la zone d'activité de la Massane à Saint-Rémy de Provence et celle des Grandes Terres à Eygalières. Les travaux d'aménagement sont prévus à compter de cet été, et seront terminés avant fin 2021. L'objectif est multiple : il s'agit de répondre aux besoins des entreprises tout en aménageant des extensions de qualité avec une attention particulière sur l'économie de foncier, l'intégration

paysagère, la qualité des espaces publics, le traitement des clôtures, le choix des espèces végétales adaptées au climat méditerranéen, les économies d'énergie. A l'issue des travaux, trois lots supplémentaires seront disponibles sur la Massane 3 et vingt lots sur Les Grandes Terres. A ce jour, un compromis de vente a déjà été signé avec l'entreprise FLORAME sur la Massane 3, spécialisée en produits d'aromathérapie biologique et de cosmétiques biologiques.

Le service économie peut vous aider à trouver une solution pour la réalisation de votre projet.

Pour toute question, n'hésitez pas à le contacter à l'adresse economie@ccvba.fr



LE PROJET ELZEARD, *développer la culture de l'amande bio dans les Alpilles*

Sur les 42 000 tonnes d'amandes consommées en France, seulement 5000 sont françaises. Avec près de 2 millions de tonnes, 65% des amandes exportés dans le monde viennent des États-Unis. En France, sa production est en chute libre depuis les années 60*.

Depuis 2014, la CCVBA travaille sur le retour de la culture de l'amande en agriculture biologique (AB). Il s'agit de trouver des moyens de bio-contrôle de la guêpe de l'amandier notamment.

C'est ainsi qu'est né le projet ELZEARD (baptisé ainsi en hommage au héros du roman de Jean Giono "L'homme qui plantait les arbres"), inclus dans le schéma de développement économique de la Communauté de communes. La filière a été développée autour du massif des Alpilles, en complément de l'olivier et de la vigne. Il s'agit de répondre à la demande croissante de nombreuses entreprises de l'agroalimentaire, mais aussi de la cosmétique. A l'initiative de la CCVBA, ce pro-

gramme regroupe donc plusieurs partenaires dont la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône, le Groupe de recherche en agriculture biologique (GRAB), la Fondation Bjorg Bonneterre et Citoyens et d'autres structures. L'objectif général est de permettre le développement viable de l'amandiculture biologique en France par la mise en œuvre d'un programme d'expérimentations.

(*source : olivierfrey.com / Agridata n°13)



Agnès Benoit et son équipe, sur la parcelle choisie pour la plantation d'amandiers, en agriculture biologique.



Le projet Elzeard se décline en deux axes :

Réseau d'étude en vergers extérieurs (REVE)

Utilisation de parcelles déjà existantes pour l'expérimentation de leviers agro écologiques. Étude en collaboration avec les producteurs associés et coordonnée par le groupe de recherche en agriculture biologique (le GRAB).

Vergers AMELIE

Plantation sur le territoire de la CCVBA de trois vergers pilotes Amélié (nom provençal de l'amandier) associant les meilleures pratiques culturales pour une production biologique. Le suivi des vergers est assuré par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Les plantations du premier verger AMELIE se sont déroulées en mars 2021 sur le terrain d'Agnès BENOIT, productrice à Saint-Rémy de Provence. Les premiers résultats sont attendus sous 3 ans, en 2024, quand les premières amandes auront vu le jour.



Le verger AMELIE, à Saint-Rémy de Provence



Témoignage d'Agnès Benoit, productrice à Saint-Rémy de Provence

Fortement intéressée par la culture des amandiers, qu'elle identifie comme culture identitaire de la Provence, Agnès Benoit a très rapidement adhéré au projet avec comme principaux objectifs de "découvrir cette culture et toucher de près les expérimentations". Elle souhaite être partie prenante du projet, "essayer de lever tous les problèmes qui empêchent une production rentable de l'amandiculture en agriculture biologique". Agnès pense aussi à toute la chaîne de production, de la plantation à la transformation. "L'amande est un fruit utilisable de multiples manières : en nougat, en amandes salées, dans l'alimentaire comme dans la cosmétique ... Je souhaiterais développer cette filière d'avenir et de qualité pour la Provence et pouvoir expérimenter le rapport avec le client final. Les consommateurs sont de plus en plus nombreux à exiger une alimentation saine, sans OGM, pesticides ou engrais chimiques. Les produits biologiques et locaux sont largement sollicités. L'agriculture biologique est l'agriculture d'avenir car elle permet de répondre aux différentes exigences des consommateurs : qualité du produit, traçabilité et réduction de l'impact carbone. D'où mon engagement sur ce projet. Merci à la CCVBA et à l'ensemble de ses partenaires !".



Aureille

DES TRAVAUX À LA STATION D'ÉPURATION

Une station d'épuration comprend obligatoirement deux filières de traitement : une filière eau qui assure la dépollution des eaux usées et une filière boue qui assure le traitement du sous-produit principal d'une station d'épuration, à savoir la boue. Cette production de boue* est indispensable. Cette filière de traitement des boues est composée de lits de séchage. Ces lits avaient besoin d'un sérieux coup de propre.

Ils étaient détériorés à cause de la présence de racines d'arbres ou de drains colmatés. Les lits de séchage de boues sont des bassins peu profonds, remplis de sable et de gravier et équipés d'un système de drainage pour recueillir le percolat (le jus de décharge issu de la fermentation des déchets). Les boues sont répandues à la surface du lit où elles sèchent.

Le processus de séchage est double : drainage de la partie liquide libre à travers le sable et le gravier vers le fond du lit et évaporation de l'eau restante dans l'air. Après avoir atteint le niveau de déshydratation souhaité, les boues doivent être retirées du lit, ce qui se fait manuellement ou à l'aide d'un engin motorisé. Les travaux réalisés ont permis de réhabiliter les quatre lits de séchage afin de remettre en conformité les ouvrages et permettre la mécanisation des opé-

ration de pelletage des boues sèches.

La production de boues est de 2,5 tonnes de matières sèches par an. Le coût des travaux réalisés est de 74 701 € HT et sont financés à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau.



**La boue résulte de l'activité biologique des micro-organismes vivant dans les stations et qui transforment les matières transportées par les eaux usées. Elle est composée essentiellement de bactéries mortes, de matière organique stabilisée, de sels minéraux et d'eau.*

LA RÉHABILITATION DES RÉSERVOIRS DE STOCKAGE D'EAU POTABLE



La commune de Saint Rémy est alimentée en eau potable par deux réservoirs situés au pied du massif des Alpilles. L'importance de ces réservoirs est stratégique sur un secteur où la demande en eau explose en été.

C'est la raison pour laquelle un diagnostic structurel du génie civil a été demandé afin de définir les travaux de réhabilitation nécessaires à la pérennisation de ces ouvrages.

Le premier réservoir dessert les habitations situées en dessous du canal des Alpines. D'une capacité utile de $2 \times 1500 \text{ m}^3$, il a été construit en 1948 pour la cuve nord et en 1964 pour la cuve sud.

Un second réservoir dessert les habitations situées en dessus du canal des Alpines. Il est d'une capacité utile de 1500 m^3 et a été construit dans les années 1990.

Parmi les travaux réalisés : des travaux structuraux et d'étanchéité, la mise en œuvre de revêtements d'imperméabilisation ou d'étanchéité, le renouvellement des équipements hydrauliques, la mise en sécurité des moyens d'accès permanent, la mise en place d'un groupe électrogène afin de maintenir l'alimentation électrique en cas de coupure, le réaménagement de la plateforme d'accès devant le bâti-

ment de contrôle avec élargissement de la voirie d'accès et la constitution d'un mur en enrochement, la création d'escaliers et d'un garde-corps en bois etc

Le coût des travaux réalisés est de 472 932€ HT. Ils sont financés à hauteur de 42% par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.



Construction du réservoir d'eau potable qui alimentera Maussane, Les Baux, Le Paradou.

Maussane-les-Alpilles, Les Baux-de-Provence, Le Paradou et Saint-Rémy de Provence

Deux nouveaux forages sont en projet sur le territoire. Le premier sur le site Les Canonnettes, aux Baux de Provence. Ce nouveau forage couplé à un réservoir en eau potable alimentera les communes de Maussane-les-Alpilles, Les Baux-de-Provence et Le Paradou. Le second sera installé aux Méjades à Saint-Rémy de Provence. Ces forages permettront d'augmenter la capacité de production en eau potable et de répondre ainsi aux besoins de la population.



Saint-Rémy de Provence

La rénovation de l'espace Libération à Saint-Rémy de Provence a permis au service eau et assainissement de rénover les canalisations d'eau potable et les réseaux d'assainissement.



Travaux d'assainissement à l'espace Libération, à Saint-Rémy de Provence.

Eygalières

Le poste de refoulement de l'impasse de la vieille Fontaine sera remplacé en septembre-octobre 2021. L'extension du réseau eau-assainissement de près de 700 mètres sur la route d'Orgon jusqu'à l'impasse du Mas Blanc sera créée au cours du dernier trimestre 2021. Une filière boue sera aménagée à la station d'épuration, fin 2021-début 2022, afin de remplacer l'ancien système amovible de traitement de boue.



Route d'Orgon, à Eygalières.

Maussane-les-Alpilles

Les travaux de reprise du réseau pluvial du chemin de l'ISOARD sont en cours depuis le mois de mai 2021.



L'esplanade de la mairie, en travaux, à Saint-Etienne du Grès.



La route départementale 33, à Fontvieille.

Fontvieille

Les travaux de renouvellement de la conduite de refoulement en eau potable du tronçon sous la route de Fontvieille (RD 33) devraient débuter en octobre 2021 pour une durée de quatre mois. Cette conduite se situe entre le chemin de la station de pompage et le chemin de la Grande Draille, sur une longueur d'environ 2 000 mètres. Ils interviennent suite aux grands travaux réalisés en 2019, sur la station de pompage de la Barjolle de Fontvieille.



Travaux devant l'esplanade de la mairie à Saint-Etienne du Grès.

Saint-Etienne du Grès

Les agents du service eau et assainissement ont procédé au remplacement du réseau en eau potable, au chemisage du réseau assainissement et au redimensionnement du réseau pluvial sur l'esplanade de la mairie, à Saint-Etienne du Grès. Les travaux interviennent au terme de nombreuses reprises de l'ensemble des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Mas Blanc des Alpilles / Saint-Etienne du Grès

La chaussée du chemin du Pont Carlin entre la RD 99 et la piste cyclable est en cours de rénovation sur 240 mètres. Les travaux interviennent au terme de nombreuses reprises de l'ensemble des réseaux d'eau potable, d'assainissement, de renforcement électrique et de l'enfouissement partiel de la fibre. Ils consistent à créer un cheminement piéton sécurisé le long de la voie en la création de stationnements et d'espaces verts mais également la couverture partielle du gaudre longeant la chaussée. Ce chantier devrait être terminé courant juillet.

PHOTO PONT CARLIN à insérer

Suivez

toute l'actualité d'



Consulter l'offre touristique des Alpilles sur votre mobile, votre tablette ou votre ordinateur, c'est désormais possible grâce au site internet www.alpillesenprovence.com

C'est toute la diversité de l'offre qui est répertoriée par l'équipe d'Alpilles en Provence afin de répondre aux interrogations des visiteurs tout en mettant en valeur le travail accompli par les professionnels du territoire.

Si vous souhaitez suivre au plus près l'actualité touristique des Alpilles, n'hésitez pas à vous abonner à la newsletter sur le site internet "Notre newsletter/Je m'abonne" (en bas de page).

BUREAUX D'INFORMATIONS TOURISTIQUES ALPILLES EN PROVENCE

SAINT-RÉMY DE PROVENCE
04 90 92 05 22

FONTVIEILLE
04 90 54 67 49

MOURIÈS
04 90 47 56 58

Retrouvez tout l'agenda de votre été sur le site
alpillesenprovence.com

LE BILAN 2020 DU TOURISME DANS LES ALPILLES

Cette saison estivale 2020 a été inédite pour les professionnels du tourisme.

A l'issue d'une première période de confinement, ce sont les touristes français et parfois les locaux qui ont redécouvert le territoire. Les Français ont concentré leur choix vers les hébergements individuels : location de maisons ou de gîtes mais aussi les établissements hôteliers. Les restaurants ont également accueilli leur clientèle sur une période assez courte mais intense. Les mois de juin, juillet et août ont permis aux professionnels de combler une partie de leur retard de chiffres d'affaires même si les résultats n'ont pas été identiques pour tous.

Un net ralentissement a été observé à la mi-septembre 2020, suite aux annonces du gouvernement plaçant notre région en zone rouge avec obligation pour les touristes étrangers et européens de devoir se faire tester et si besoin de s'isoler à leur retour dans leur pays. Pour l'été 2021, la tendance qui s'annonce est celle d'un tourisme durable tourné vers la nature, le bien être, la gastronomie et la culture... des valeurs sûres, dans le respect de toutes les règles sanitaires, évidemment !

QUELQUES PRÉCISIONS

En juin, juillet et août 2020 :

- 70% de touristes français et
- 30% d'Européens (Allemands, Suisses et Néerlandais et Belges).
- Quasiment pas d'Anglais ni d'Américains.

Beaucoup de demandes d'hébergements de dernière minute pour des randonnées ou des activités de plein air.

Courant septembre 2020 :

Quand le territoire est passé en rouge, il n'y a plus eu aucune visite de touristes étrangers mais 100% de visiteurs venus de PACA, ou de régions limitrophes, Rhône Alpes, Occitanie.

Depuis cette date, c'est encore le cas, et les demandes sont essentiellement pour de la randonnée et des activités de nature.

#onatousbesoindusud



L'Office de Tourisme participe à la campagne de relance nationale du Comité Régional du Tourisme, en partenariat avec le PETR, Terre de Provence Agglomération et la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Alpilles Montagnette. La campagne "On a tous besoin du sud" s'adresse à une cible nationale et de proximité.

Pour partager les plus belles photos de notre territoire, n'hésitez pas à taguer **#onatousbesoindusud** **#alpillesprovencetourisme** **#valleedesbauxalpilles** **#alpillesenprovence** ...

QUOI DE NEUF

POUR L'ÉTÉ 2021 ?



"Intrigue dans la ville", un Cluedo grandeur nature à Saint-Rémy de Provence

Partager une activité ludique en famille tout en visitant Saint-Rémy de Provence ? C'est le pari de l'Office de tourisme accompagné dans ce projet par l'agence spécialisée Devisocom. Une enquête permet d'identifier un coupable parmi des suspects ayant vécu au XIX^e siècle à Saint-Rémy de Provence. Déjà expérimentée à Vaison-la-Romaine, Carpentras ou Salon de Provence, cette chasse au trésor rencontre un beau succès auprès des visiteurs. Le jeu est testé sur Saint-Rémy de Provence avant un éventuel déploiement sur d'autres communes du territoire.

La pochette et les indices sont à récupérer à l'Office de Tourisme intercommunal au tarif de 12€. Plus d'infos : www.alpillesenprovence.com / www.intriguedanslaville.fr

Une bouteille en verre à l'effigie d'Alpilles en Provence

Les restaurateurs partenaires d'Alpilles en Provence pourront bientôt servir de l'eau "Made in Alpilles".

L'idée n'est pas née suite à la découverte d'une nouvelle source dans la vallée des Baux mais plutôt de l'envie de faire connaître l'excellente qualité de l'eau potable qui coule dans nos robinets ! Pour y contribuer, l'office de tourisme distribuera des carafes à l'effigie du territoire aux restaurateurs partenaires. Une opération marketing ? Pas seulement. En plus de la promotion de notre territoire et de la qualité de son eau potable, c'est une volonté de réduction des déchets qui est partagée.

Pour les admirateurs d'Alpilles en Provence, la bouteille sera également disponible à l'achat dans les bureaux d'informations touristiques de Saint-Rémy de Provence, Fontvieille et Mouries.



Le marché des créateurs fête son 17ème anniversaire !

Une longévité qui lui a permis de traverser la crise sanitaire 2020 avec succès. Le marché a animé la ville, l'été dernier, au moment où de nombreuses manifestations s'annulaient les unes après les autres. Pour cette saison, le marché aura lieu du mardi 29 juin au mardi 7 septembre 2021.

La manifestation est réservée aux créateurs professionnels et aux artisans qui ont déposé leur dossier au printemps. Un dossier soigneusement étudié et sélectionné par la direction du tourisme d'Alpilles en Provence. Les exposants sont en effet choisis pour la qualité et l'originalité de leur travail.

Le marché a lieu tous les mardis soir de l'été, de 19h à minuit, dans le centre de Saint-Rémy-de-Provence (Place de la Mairie, avenue de la Résistance et sur le parvis de l'église).



LA CARAVANE DES ALPILLES



11, 12, 18 & 19 SEPTEMBRE 2021



LA CARAVANE
DES ALPILLES

La première édition de la Caravane des Alpilles est programmée du 11 au 19 septembre 2021 dans les villages du territoire. Après deux reports, les organisateurs soutenus par tous les villages et financés par la CCVBA, présenteront enfin leurs spectacles "itinérants, épiques, carnavalesques" et en plein air !

PARCOURS ARTISTIQUES

Deux week-ends exceptionnels où les arts investissent des lieux remarquables du Parc naturel régional des Alpilles et de ses villages. Pour cette première édition, La Caravane des Alpilles jalonne les sites singuliers, paysages de propositions artistiques originales, poétiques et inattendues, pour le plaisir de tous.

Samedi 11 septembre 2021

10h – Les Baux-de-Provence
Caravane dételée & déambulation artistique dans le village.

14h30 – Les Arts se baladent au Domaine Dalmeran : à Saint-Genève-du-Grès

Chorégraphie d'inspiration nature, numéros aériens dans les arbres, discours amoureux pour partager, voyage sonore dans les hauteurs, théâtre panoramique, acrobaties et autres surprises spectaculaires ou mystérieuses attendent les promeneurs.

Premier départ à 14h30, puis toutes les 20 minutes, dernier départ à 17h - à définir selon la durée du parcours - jauge 80.

19h – Apéritif sur invitation au Domaine Dalmeran avec le Président de la Région, les institutionnels et les artistes ; prolongé le soir par un dîner républicain à St-Etienne-du-Grès.

Soir - Dîner républicain à St-Etienne-du-Grès, dans la cour de la mairie.

Sous réserve des modifications de planning.

Dimanche 12 septembre 2021

AM - Aurons-nous à définir & rassemblement artistique de la Caravane à la bergerie, suivis d'un dîner républicain

PM - Eygalières, trajet & lieu du final à définir

Samedi 18 septembre 2021

AM – St-Rémy-de-Provence, trajet à définir & final dans les arènes

PM – Mouriès, trajet & lieu de rassemblement artistique de la Caravane à définir

PM – Maussane-les-Alpilles, trajet & lieu du final à définir

Dimanche 19 septembre 2021

AM – Le Paradou, trajet & lieu de rassemblement artistique de la Caravane à définir

AM – Fontvieille, trajet à définir & final dans les arènes ou au musée

PM – Mas-Blanc-des-Alpilles, trajet & lieu de rassemblement artistique de la Caravane à définir

PM – Saint-Etienne-du-Grès, trajet à définir & grand final dans les arènes

**PROGRAMME EN ATTENTE DE CONFIRMATION
PHOTOS À AJOUTER**

